

ARRETE N°24-001

LISTE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe Session 2023

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.325-1 à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L452.11, L452-35 et L452-38.

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverse applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu la délibération n° 32-2021 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41) en date du 27 mai 2021 m'autorisant à engager les procédures d'organisation des concours et examens,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher du 11 mars 2021,

Vu l'arrêté n°23-003 du 12 janvier 2023 du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher décidant l'ouverture du concours de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe ;

Vu le procès-verbal de tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la commission administrative paritaire (CAP) de catégorie B en date du 16 janvier 2023 ;

Vu l'arrêté n°23-050 du 22 septembre 2023 du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher fixant la liste des personnes pouvant être choisies comme membres du jury des concours et examens professionnels organisés par le Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté n°23-051 du 22 septembre 2023 portant nomination des membres du jury,

Vu le procès-verbal des délibérations du jury d'admission de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe du 21 décembre 2023 fixant la liste des candidats admis

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude au concours de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe établie par ordre alphabétique est arrêtée ainsi qu'il suit :

| | |
|---------------------|-----------------|
| ARAUJO | Céline Patricia |
| AUFRERE | Carine |
| BARATEAU | Marine Martine |
| BELLOTEAU | Estelle |
| COLIN | Lorene Jeanne |
| COURATIN | Charlène |
| COUVRAND | Nicolas |
| DAVANT | Léonie |
| DE LAUBRIE | Sandrine |
| ESTEVE | Karine |
| FRADET | Solene |
| GAUTHIER | Florence |
| GOËTZ | Amélie |
| ISSA NAIMI | Amélie |
| LAGOUTTE | Thomas |
| LAURENCENA--NICOLAS | Anaëlle |
| LEON | Marine |
| MADROLLES | Marie |
| MARTIN | Julia |
| METAYER | Florence |
| PARENT | Émilie |
| PAUVERT | Emilie |
| PILOT | Astride |
| POINT | Lucile |
| PORTHEAULT | Marion |
| ROUAUX | Camille |
| ROUET | Camille |
| ROUSSEAU | Charline |
| ROZEAU | Noemie |
| SAUNIER | Isabelle |
| SAVATTEZ - TOURATON | Kathleen |
| VIEILLESCAZES | Aurélie |
| VILLEMON | Audrey |

Soit 33 lauréats inscrits.

ARTICLE 2 : La liste d'aptitude au concours de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe prendra effet à partir de la date de visa de la préfecture du Loir-et-Cher. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. La durée de validité de la liste d'aptitude est de deux ans, et peut être renouvelée une troisième et quatrième année.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 5 : Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à la Chaussée-Saint-Victor, le 4 janvier 2024,

LE PRESIDENT


Eric MARTELLIERE



